

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°50
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20

Site : orleans-tours.snuep.com

BONNE RENTRÉE A TOUTES ET A TOUS

ÉDITO : Circulaire de rentrée

Comme tous les ans la circulaire de rentrée fixe le cap pour la nouvelle année scolaire.

Quelques préconisations ont retenu notre attention :

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est généralisé de la 6^{ème} à la terminale. Il permettrait de mieux faire connaître les différentes voies de formations sous statut scolaire et ... **d'apprenti**. La ministre souhaite encourager la diversification des parcours et notamment **toutes les formes de mixage des filières**.

Pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale, elle préconise de **mieux articuler formation et emploi** en soulignant que les possibilités d'accéder à **l'apprentissage** participent ainsi à la construction du parcours de chaque jeune.

Le **développement des campus des métiers et des qualifications** est mis en avant et pour parfaire la **promotion de l'apprentissage**, la Ministre invente un nouveau concept qui n'a pourtant pas d'existence légale : **l'apprentissage sous statut scolaire dans les EPLE** ! Peut-être ignore-t-elle que c'est un non-sens ?

La circulaire vante les **bienfaits du numérique**, solution miracle pour palier la baisse des moyens en enseignants et à leur formation continue ?

Pour la Ministre, ces mesures contribueraient à la valorisation de l'enseignement professionnel. Nous ne partageons pas cette vision et souhaitons une autre politique pour l'EPP, dans l'intérêt des élèves, des personnels et des entreprises qui embaucheront nos jeunes diplômés.

Il est urgent de renforcer encore le SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, pour faire entendre la voix de ses personnels.

Rejoignez-nous !

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques*

Profitez de la campagne de présindicalisation pour (re) prendre votre adhésion 2015-2016. Vous bénéficierez des tarifs 2014-2015 jusqu'au 30 septembre.

66% de votre cotisation syndicale est déductible des impôts (100% si frais réels) ou donne droit à un crédit d'impôts.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

**SNUEP
F.S.U.**

SNUEP

F S U.

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

infos

Orléans

N°100 mars 2015 SUP n°3

P

Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 05/09/15 - 45 PIC Loiret.

(Merci de prévenir le SNUEP si le bulletin arrive après le 19/01/2015)

Mensuel - imprimé par nos soins

Com Par Presse 0312S05437

Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60

FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Brèves : SEGPA, formation continue, stagiaires, contractuel-le-s

Page 3 : Conseil académique de rentrée

Page 4 : Infos commissaires paritaires

Page 5 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 6 : Bulletin d'adhésion 2015-2016

Un groupe de travail SEGPA qui s'est tenu fin juin au ministère avait pour mission de conclure le travail engagé depuis février 2014 sur la réécriture de la circulaire de SEGPA, afin de la mettre en conformité avec la loi de refondation de l'école et la mise en place des nouveaux cycles.

Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de rappeler son attachement au maintien de cette structure à 4 divisions de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ainsi qu'à la procédure d'orientation à la fin du CM2, ces deux éléments permettant de garantir une cohérence des enseignements adaptés dans le second degré. Le risque de suppression de la classe de 6^{ème} SEGPA a été écarté, ainsi que la volonté de transformer la structure en simple dispositif d'inclusion.

Le SNUEP-FSU a obtenu que les PLP fassent partie de l'équipe pédagogique et participent aux heures de synthèse et de coordination. Mais il sera très vigilant à la transformation du paiement de ces heures par la mise en place d'une IMP prévue pour la rentrée 2016. Il a redemandé que les effectifs dans les enseignements professionnels soient définis clairement et permettent de mettre en place les apprentissages en petits groupes dans les ateliers. La formation au 2CA-SH¹ sera remise à plat, ainsi que le DDEAS². Le SNUEP-FSU a demandé que les formations soient relancées dans tous les départements et que la formation DDEAS soit revalorisée.

Pour le SNUEP-FSU, des évolutions paraissent positives: possibilité d'orienter sans redoublement, renforcement du pilotage national pour améliorer son fonctionnement et lui garantir son efficacité. Cependant, il faudra une incitation plus grande des DASEN à respecter les procédures d'orientation et les décisions de la CDOEA³ notamment afin d'éviter un assèchement des demandes de dossier vers les enseignements adaptés.

Le SNUEP-FSU acte le fait que la nouvelle écriture de cette circulaire garantit la pérennisation de la structure SEGPA en permettant sa meilleure inclusion et celle de ses élèves dans le collège. Il restera cependant vigilant quant à sa mise en œuvre dans les académies.

¹ Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

² Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

PROFESSEURS STAGIAIRES

Les conditions de formations des professeurs stagiaires ne sont toujours pas satisfaisantes pour le SNUEP-FSU.

Suppression de la clause du butoir (reclassement des contractuel-e-s titularisé-e-s)

Cette clause avait pour effet de priver les contractuels titularisés d'un classement dans la grille indiciaire qui tient compte de leurs services antérieurs. **L'an dernier un décret a supprimé la clause du butoir** dans le classement des stagiaires. **L'indemnité compensatrice** créée à la rentrée 2013 en vue de maintenir le traitement des anciens contractuels jusqu'à ce qu'ils atteignent un traitement au moins égal à celui perçu avant leur titularisation **est maintenue.**

Indemnité forfaitaire de formation

Cette indemnité (1000 € /an) sera versée mensuellement aux enseignants et CPE stagiaires en substitution à l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de restauration si leur domicile, leur école ou établissement de stage et le lieu de formation sont situés dans des communes différentes.

Le SNUEP-FSU se bat pour que les conditions de travail des stagiaires soient améliorées.

N'hésitez pas à nous contacter pour le calcul de votre reclassement et pour élaborer la meilleure stratégie en vue de votre mutation inter académique.

CONTRACTUEL-LE-S

De nombreux collègues se retrouvent sans poste à la rentrée et le SNUEP-FSU est intervenu auprès du Rectorat pour tenter d'améliorer certaines situations.

Pour les nouveaux contractuels, vérifiez que le rectorat vous a positionné au bon indice en tenant compte de votre diplôme et de votre expérience professionnelle.

Sur l'académie, les syndicats de la FSU ont obtenu une grille d'avancement pour les contractuel-le-s.

Les résultats des concours PLP 2015 sont parus : pour l'externe, sur 1 850 postes 1 525 ont été pourvus (82,4 %), pour l'interne, sur 295 postes 264 ont été pourvus (89,5 %) et pour l'examen professionnalisé sur 1 172 postes 577 ont été pourvus (49,2 %).

Les dates d'inscription pour les concours 2016 sont parues : Externe, interne et examen professionnalisé, du 10 septembre 2015, 12 heures, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures sur <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Contactez-nous pour obtenir des informations.

Conseil académique de rentrée SNUEP-FSU

Il aura lieu le **mardi 13 octobre 2015** de 9h 30 à 17h 30 à la
SEP Édouard Vaillant, 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 **VIERZON**.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez contractuel-le-, stagiaire, titulaire, ce conseil académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre du devenir de l'enseignement professionnel public et de ses personnels et pour faire le point sur cette rentrée.

La participation au conseil **ouvre droit à congé pour tous les personnels.** Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande, accompagnée de la convocation ci-dessous, au moins **3 jours avant la date prévue.**

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13.2)

MOTIF : **Conseil académique du SNUEP-FSU 13 octobre 2015 à Vierzon**

Vous devez joindre à cette demande la photocopie complétée de la convocation ci-dessous.

IMPORTANT : Merci de nous retourner le papillon ci-dessous pour l'organisation par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.

Papillon à retourner pour le 1^{er} octobre 2015 au plus tard (gestion des repas),
à Cathy LAVANANT/Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser 45250 BRIARE ou
Tél : 02.38.37.04.20 ou snuep.orleans-tours@orange.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Etablissement/ville :

participera* :

- au conseil académique du 13/10/2014

OUI NON *Entourer la réponse choisie*

- au repas offert pris en commun

OUI NON



Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Objet : Conseil académique

M..... (1)

..... (2)

Briare, le 14 septembre 2015

CONVOCATION

A compléter :

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le conseil académique du SNUEP-FSU aura lieu :

Le mardi 13 octobre 2015 de 9h30 à 17h30

SEP du lycée Édouard. Vaillant 41bis rue Charles Hurvoy 18100 VIERZON

Votre présence à ce conseil est indispensable.

Les co-secrétaires académiques

Cathy Lavanant

Gilles Pellegrini

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence Loi N° 84-16 du 11/01/84, Décret N° 82-447 du 28/05/82 modifié par le Décret du N° 2012-224 du 16/02/2012. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

Avancement à la Hors Classe 2015 : La CAPA* a eu lieu le mercredi 20 mai. **72 collègues ont été promus.** Le dernier promu (au barème) l'a été avec un barème de **150** points.

Mouvement intra 2015 : La CAPA* a eu lieu le mardi 23 juin. La déclaration des élus du SNUEP-FSU est consultable sur notre site internet.

En amont, le SNUEP a étudié les dossiers de tous les adhérents, multiplié les échanges par téléphone et mail pour les informer, les conseiller et les alerter en cas d'anomalies. Il a identifié des erreurs informatiques et obtenu de nombreuses améliorations.

Le SNUEP est resté disponible durant les vacances pour suivre la phase d'ajustement qui s'est déroulée en plusieurs étapes : **2 juillet** : étude des cas particuliers et des demandes de révision d'affectation, **13 juillet** : affectation des TZR, étude des BMP (blocs de moyens provisoires), révisions d'affectation, **27 août** : affectation des TZR et des stagiaires et derniers ajustements.

Les contestations de la note administrative ont été étudiées lors de la CAPA* du 23 juin.

Toute contestation pour un dépassement, non accompagnée d'un rapport écrit explicite du proviseur, est automatiquement rejetée de la part de l'administration.

Stagiaires rentrée 2015

Certain-e-s nous ont contacté jusqu'à fin juillet pour obtenir des renseignements et améliorer leur affectation.

Votre année de stage est importante et vous serez confronté-e-s à de nombreuses formalités administratives : reclassement, obligation de participer au mouvement inter-académique.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous conseillerons au mieux de vos intérêts.

Calendrier de l'année scolaire

Mouvement inter 2016 : Si vous souhaitez changer d'académie pour la rentrée 2016, vous devrez participer à la phase inter-académique. Attention, si vous êtes reconnu travailleur handicapé, il faut constituer au plus tôt un dossier médical afin qu'il soit pris en compte lors de ce mouvement. C'est **Stéphane LEROY** qui prendra en charge l'accompagnement des collègues.

Promotion d'échelon 2015-2016 : L'unique CAPA* annuelle se déroule mi-décembre. Elle étudiera toutes les promotions possibles entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016. Une fiche syndicale de suivi est téléchargeable sur notre site internet : **orleans-tours.snuep.com**

Coordonnées des commissaires paritaires du SNUEP-FSU Orléans-Tours **SYNDICAT MAJORITAIRE DEPUIS LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2014**

Titulaires

Stéphane LEROY, SEP A. Thierry, Blois
06 52 28 85 28
stephane.leroy.snuep@gmail.com

Christophe MAYAM, SEP E. Vaillant, Vierzon
06 28 34 66 26
christophe.mayam.snuep@gmail.com

Marylise BEAU, SEP B. Franklin, Orléans
02 38 86 12 45
marybeau@voila.fr

Johann BAZILLAIS, LP A. Bayet, Tours
06 20 96 19 24
johbaz@yahoo.fr

Suppléants

Noël MERIGUET, SEP P. E. Martin, Bourges
06 67 28 21 64
noelmeriguet@aol.com

Catherine BAILLY, LP F. Dolto, Olivet
06 71 02 50 82
catherine.bailly14@ac-orleans-tours.fr

Patrick BERNARD, SEP H. Brisson, Vierzon
02 48 71 29 18
pymbernard@yahoo.fr

Renée OLIVIER, SEGPA J. Verne, Bourges



BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016

(A envoyer avant le 30/09/2015) Adhésion valable jusqu'au 31/08/2016

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :

SNUEP-FSU 41 boulevard Buyser 45250 BRIARE

Courriel : snep.orleans-tours@orange.fr ;

Site : orleans-tours.snep.com ;

Tel : **02.38.37.04.20**

Ancien-ne adhérent-e : oui non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse complète :
.....
.....
.....

Mail :

Tél fixe :

Tél portable :

Discipline précise :

Code (si connu) :

ACADÉMIE (au 01/09/2015) : ORLÉANS-TOURS

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe Normale HC Stagiaire

Contractuel-le : CDD CDI Vacataire

Retraité-e en congé sans emploi

Échelon au 01/09/15 : Depuis le : __ / __ / __

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, Congés divers) :

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR : Étab. d'exercice :

Rattach. Admin. :

66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100 % si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €	Stagiaire : 99 €
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

Éch.	Métropole		La Réunion		N [°] Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	99	138	132	186	15 840	22 194	117	165
2	108	156	144	210	17 280	25 059	126	186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	33 294	156	249
7	138	219	186	294	22 194	35 082	165	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		231		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP HC	108 €		
RETRAITÉS-ES DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP HC	144 €		
RETRAITÉS-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP HC	12 888		

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nb d'heures :

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine) : en 3 fois en 6 fois

2. Chèque -s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snep.com).

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !